



# CATALOGUE DES FORMATIONS ET AUDITS

## Table des matières

SECOURISME.....	3
INCENDIE .....	11
ERGONOMIE .....	15
HABILITATION ELECTRIQUE .....	20
RISQUES PSYCHOSOCIAUX.....	27
REFERENT HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES .....	30
PREVENTION .....	32
MEMBRES DU CSE.....	39
AUTORISATION DE CONDUITE .....	47
HYGIENE ALIMENTAIRE.....	51
AUDIT .....	54



# SECOURISME



## FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

### Public concerné

Tous public

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur SST certifié et à jour de  
MAC - Sapeur-Pompier

### Taux de réussite

99%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune.

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

PSC1 / Non / Non / Prérequis pour  
suivre la formation de formateur SST

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître  
l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans  
notre salle de formation (située à la  
Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le salarié sera capable :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Formation pratique : mannequins de secourisme, défibrillateurs et divers matériels.

Support pédagogique remis en fin de stage.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Cette formation n'existe plus au Répertoire spécifique : RS5885 depuis le 25/02/2023

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) de 7h de face à face pédagogique tous les 24 mois.

### Aspect réglementaire :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Article R4224-15 du code du Travail

## Contenus

### **Domaine de Compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**

1. **Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**
  - 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
  - 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. **Protéger de façon adaptée**
  - 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
  - 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
  - 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. **Examiner la victime**
  - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
  - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
  - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**
  - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
  - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. **Secourir la victime de manière appropriée**
  - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
  - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
  - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

### **Domaine de Compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

6. **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**
  - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
  - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**
  - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
  - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**
  - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
  - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
  - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

## Modalités d'évaluation

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées, **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

### ❖ **Epreuve certificative n°1 (Compétences 2-3-4-5)**

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

### ❖ **Epreuve certificative n°2 (6-7-8)**

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

### ❖ **Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences**

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.



## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### Public concerné

Tous public

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

### Encadrement

Formateur SST certifié et à jour de MAC - Sapeur-Pompier.

### Taux de réussite

99%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

PSC1 / Non / Non / Prérequis pour suivre la formation de formateur SST

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le salarié sera capable :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Formation pratique : mannequins de secourisme, défibrillateurs et divers matériels.

Support pédagogique remis en fin de stage.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Cette formation n'existe plus au Répertoire spécifique : RS5885 depuis le 25/02/2023

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) de 7h de face à face pédagogique tous les 24 mois.

### Aspect réglementaire :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Article R4224-15 du code du Travail

## Contenus

### **Domaine de Compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**

#### **9. Protéger de façon adaptée**

- 9.1. *Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations*
- 9.2. *Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées*
- 9.3. *Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même*

#### **10. Examiner la victime**

- 10.1. *Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée*
- 10.2. *Reconnaître les autres signes affectant la victime*
- 10.3. *Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre*

#### **11. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 11.1. *Définir les différents éléments du message d'alerte*
- 11.2. *Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise*
- 11.3. *Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même*

#### **12. Secourir la victime de manière appropriée**

- 12.1. *Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer*
- 12.2. *Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques*
- 12.3. *Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin*

### **Domaine de Compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

#### **13. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 13.1. *S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise*
- 13.2. *Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise*

#### **14. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- 14.1. *Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées*
- 14.2. *Déterminer des risques et leurs dommages potentiels*

#### **15. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- 15.1. *Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement*
- 15.2. *Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée*
- 15.3. *Proposer, si possible, des pistes d'amélioration*

## Modalités d'évaluation

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées, **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

#### ❖ **Epreuve certificative n°1 (Compétences 2-3-4-5)**

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

#### ❖ **Epreuve certificative n°2 (6-7-8)**

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

#### ❖ **Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences**

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

## **FORMATION DE « SECOURISTE INTERNATIONAL DU TRAVAIL (SIT) »**



A l'heure où la société parle de reconnaissance de diplôme au niveau européen voir international, **France SST est le centre Français habilité par EFR Corporation (n° S-25428)** pour démultiplier le dispositif international de secourisme du travail insufflé par l'ILCOR.

Obtenir la certification de Secouriste International du Travail (SIT) permet donc d'être reconnu pour ses compétences de secouriste partout dans le monde (**175 pays adhérent au programme**) contrairement aux différents programmes nationaux qui n'ont valeur que dans leur pays d'origine (PSC1, SST, etc...).

A l'issue de la formation le stagiaire secouriste recevra la **carte "Emergency Responder (CPR / AED / First Aid - Infant / Child / Adult)"** avec la possibilité d'être formé à la spécialité « **Workplace – Monde du travail** » sur **Attestation de fin de formation**.

Le dispositif international de secourisme permet l'obtention de ces titres :

- **Soit en présentiel (2 jours de formation)**
- **Soit en présentiel et à distance** (avec l'apport des connaissances théoriques par DVD et Manuel) permettant ainsi de ramener le temps de formation à **0,5 jour en présentiel ou 1 journée** en fonction du programme choisi par l'entreprise.

Les certifications du programme international peuvent être données, soit en **complément de vos formations actuelles** (PSC1, SST, PSE...) car les techniques sont celles de l'ILCOR, donc similaires à nos dispositifs nationaux, soit en **mettant en place des formations de secourisme internationale à part entière** d'une demi-journée à deux jours, en fonction du programme et du certificat qui est enseigné (CPR, AED ou First Aid).

**Un programme "Workplace" est spécialement conçu pour le monde du travail** (avec 3 séquences respectives liées à la Prévention des Risques Professionnels, la Responsabilité Juridique et les Risques Spécifiques des entreprises).

Ces certifications internationales sont bien entendu reconnues dans le cadre :

- **De la législation Française** (En effet, l'Article R4224-15 du Code du Travail précise la présence de "secouriste" dans l'entreprise sans préciser le choix du dispositif choisi par l'employeur puisque le code du travail ne peut promouvoir un produit plutôt qu'un autre mais seulement exiger la présence de « secouriste »)
- **Des instances européennes** via l'European Resuscitation Council (ERC) et la Directive EU du 12 Juin 1989
- **Et des recommandations internationales** via l'International Liaison Committee On Resuscitation (ILCOR)

**Ce dispositif de formation international n'est pas soumis à habilitation** en produisant des déroulés pédagogiques issus de votre ingénierie pédagogique, puisque la certification obtenue par le formateur lors de la formation, l'engage à respecter le programme international de secourisme respectif.

Enfin, **depuis l'Arrêté du 30 Mai 2016**, le gouvernement Français dans son Article 1 – Disposition 7, précise que **les titulaires du certificat de secouriste international peuvent dorénavant obtenir des équivalences et des allègements de formation pour l'obtention des diplômes de « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 »** (PSE2)



## FORMATION INITIALE SECOURISTE INTERNATIONAL (2 JOURS)

### Public concerné

Tous public

### Nombre de stagiaires

2-10

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Instructeur en Secourisme International - Sapeur-Pompier

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Diplômes de PSE2

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le Secouriste International du travail sera capable :

- D'intervenir efficacement en cas d'accident du travail dans sa structure.
- D'alerter les secours

Avec l'option "workplace"

- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en prévention des risques professionnels au profit de sa structure afin de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Formation pratique : mannequins de secourisme, défibrillateurs et divers matériels.

Support pédagogique remis en fin de stage

### Evaluation et certificats

Epreuve formative tout au long de la formation par le biais de cas pratiques

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Carte de Secouriste International « Emergency Responder »

### Maintien et actualisation des compétences

Une journée de 7h de maintien des connaissances est recommandée tous les 24 mois.

### Aspect réglementaire :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :  
1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;  
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.  
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Article R4224-15 du code du Travail

### Compétences développées

- Être capable d'évaluer une scène d'accident
- Être capable d'utiliser les protections
- Être capable de réaliser un bilan primaire
- Être capable de réaliser une RCP
- Être capable d'utiliser un défibrillateur
- Être capable de gérer un état de choc
- Être capable de gérer des lésions de la moelle épinière
- Être capable d'intervenir face à un étouffement d'un adulte conscient /inconscient
- Être capable de faire un bilan de blessures
- Être capable de faire un bandage
- Être capable de faire un bilan de malaise
- Être capable de poser une attelle pour luxation ou fracture

### Option Workplace

- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Être capable d'informer les personnes concernées par des situations dangereuses repérées
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

### Programme

Présentation du dispositif international de secourisme

1ere partie : Premiers et seconds soins d'urgences (Primary and secondary Care)

2eme partie : Massage cardiaque et défibrillation (CPR / AED)

3eme partie : Soins pour enfants et nourrissons (Care for Children)

### Option Workplace

4eme Partie : Monde du travail – Prévention des risques professionnels, Réglementation nationale et Risques spécifiques de la structure (Workplace).



## FORMATION INITIALE SECOURISTE INTERNATIONAL (1 JOUR)

### Public concerné

Tous public

### Nombre de stagiaires

2-10

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Réaliser l'autoformation et questionnaire d'entrée en formation

### Encadrement

Instructeur en Secourisme International - Sapeur-Pompier

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Diplômes de PSE2

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

#### situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le Secouriste International du travail sera capable :

- D'intervenir efficacement en cas d'accident du travail dans sa structure.
- D'alerter les secours

Avec l'option "workplace"

- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en prévention des risques professionnels au profit de sa structure afin de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, exercices pratiques adaptés en sous-groupe.

Formation pratique : mannequins de secourisme, défibrillateurs et divers matériels.

Support pédagogique remis en fin de stage

### Evaluation et certificats

Epreuve formative tout au long de la formation par le biais de cas pratiques

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Carte de Secouriste International « Emergency Responder »

### Maintien et actualisation des compétences

Une journée de 7h de maintien des connaissances est recommandée tous les 24 mois.

### Aspect réglementaire :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Article R4224-15 du code du Travail

### Compétences développées

- Être capable d'évaluer une scène d'accident
- Être capable d'utiliser les protections
- Être capable de réaliser un bilan primaire
- Être capable de réaliser une RCP
- Être capable d'utiliser un défibrillateur
- Être capable de gérer un état de choc
- Être capable de gérer des lésions de la moelle épinière
- Être capable d'intervenir face à un étouffement d'un adulte conscient /inconscient
- Être capable de faire un bilan de blessures
- Être capable de faire un bandage
- Être capable de faire un bilan de malaise
- Être capable de poser une attelle pour luxation ou fracture

### Option Workplace

- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Être capable d'informer les personnes concernées par des situations dangereuses repérées
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

### Programme

Présentation du dispositif international de secourisme

Questionnaire d'entrée en formation et retour sur l'autoformation.

1ere partie : Premiers et seconds soins d'urgences (Primary and secondary Care)

2eme partie : Massage cardiaque et défibrillation (CPR / AED)

3eme partie : Soins pour enfants et nourrissons (Care for Children)

### Option Workplace

4eme Partie : Monde du travail – Prévention des risques professionnels, Réglementation nationale et Risques spécifiques de la structure (Workplace).



**INCENDIE**



## FORMATION MANIPULATION EXTINCTEUR

### **Public concerné**

Tous les salariés

### **Nombre de stagiaires**

10 max

### **Durée**

2heures à 3 heures 30

### **Prérequis**

Aucun

### **Encadrement**

Formateur en sécurité incendie –  
Sapeur-pompier

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître  
l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise

### **Tarifs (net de taxes)**

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Être capable d'intervenir efficacement sur un début d'incendie dans l'attente de l'arrivée des secours.
- Alerter les secours adaptés

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.  
Formation pratique : Utilisation d'un générateur de flammes et extincteurs. Visite de l'établissement  
Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluation formative  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 6 mois.

### **Aspect réglementaire :**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Art 4227-28 du code du Travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Art 4227-38-8 du code du travail

### **Contenus**

Les points abordés au cours de la formation sont :

- Rappel réglementaire
- L'alerte des services de secours
- Différence entre incendie et feu
- Le triangle du feu et les énergies d'activation
- Les causes d'incendie
- Les modes de propagation
- Les dangers des fumées
- Les classes de feux
- Les extincteurs : description, fonctionnement et manipulation sur générateur de flammes écologique.



## FORMATION EQUIPIER EVACUATION

### **Public concerné**

Tous les salariés

### **Nombre de stagiaires**

10 maxi

### **Durée**

2 heures à 3 heures 30

### **Prérequis**

Aucun

### **Encadrement**

Formateur en sécurité incendie –  
Sapeur-pompier

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître  
l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise

### **Tarifs (net de taxes)**

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Faire évacuer le personnel en respectant les règles de sécurité
- Alerter les secours adaptés

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe. Réalisation d'un exercice d'évacuation. Visite de l'établissement  
Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluation formative  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 6 mois.

### **Aspect réglementaire :**

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Art 4227-39 du code du travail

### **Contenus**

Les points abordés au cours de la formation sont :

- Rappel réglementaire
- L'alerte des services de secours
- Les moyens d'évacuation (Alarme, signalisation, les consignes de sécurité, le plan d'évacuation
- Le déroulé de l'évacuation
- Rôle et les missions des équipiers d'évacuation
- Visite des locaux afin de repérer tous les éléments nécessaires à l'évacuation
- Exercice d'évacuation.



## FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

4-12

### Durée

3,5 heures / 1/2 jour  
à  
7 heures / 1 jour

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en sécurité incendie –  
Sapeur-pompier

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître  
l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Être capable d'intervenir efficacement sur un début d'incendie dans l'attente de l'arrivée des secours.
- Faire évacuer le personnel en respectant les règles de sécurité
- Alerter les secours adaptés

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe. Formation pratique : Utilisation d'un générateur de flammes et extincteurs. Visite de l'établissement  
Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation formative

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 6 mois.

### Aspect réglementaire :

*« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »*

*Art 4227-28 du code du Travail*

*« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »*

*Art 4227-38-8 du code du travail*

*« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.*

*Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »*

*Art 4227-39 du code du travail*

### Contenus

Les points abordés au cours de la formation sont :

- La réglementation
- Les conséquences et causes d'un incendie dans la société
- Le triangle du feu
- Les Moyens d'alerte
- Déclenchement de l'alarme
- Les modes de propagations du feu
- La différence entre un feu et un incendie
- Les dangers des fumées
- Les classes de feu
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- Les procédés d'extinctions
- L'effet des produits extincteurs sur le feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Les distances d'attaque du feu
- Le permis feu
- Attitudes et consignes de sécurité de votre établissement
- Rôle du Serre-file, guide-file et responsable d'évacuation
- L'évacuation : conduite à tenir, consignes de sécurité
- Désignation du point de rassemblement
- Visite de l'établissement



# ERGONOMIE



## FORMATION PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Educateur sportif

Formateur PRAP certifié et à jour de son MAC

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour suivre la formation de formateur PRAP IBC

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le stagiaire sera capable de :

- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain
- Maîtriser le risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Port d'un gilet pédagogique indiquant les postures inadaptées.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation Selon les modalités des épreuves certificatives prévues par le document de référence Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 2 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

Article R4541-8 du code du Travail

## Contenus

### **Domaine de Compétences 1**

#### **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement**

##### **1.1 Comprendre l'intérêt de la prévention**

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

##### **1.2 Connaître les risques de son métier**

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

### **Domaine de Compétence 2**

#### **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**

##### **2.1 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.**

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

##### **2.2 Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé**

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques

### **Domaine de Compétences 3**

#### **Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention**

##### **3.1 Proposer des améliorations de sa situation de travail**

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

##### **3.2 Faire remonter l'information aux personnes concernées**

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

##### **3.3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort**

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

## Modalité d'évaluation

Selon le référentiel de l'INRS

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP

En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP une épreuve certificative est proposée de façon à permettre :

- Une évaluation de chaque compétence
- Les regroupements en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.

Les compétences seront évaluées par le formateur PRAP en respectant les modalités définies, en s'appuyant sur la grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP (IBC ou 2S) et en s'aidant du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur.



## FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Être titulaire du certificat d'acteur PRAP

### Encadrement

Educateur sportif  
Formateur PRAP certifié et à jour de son MAC

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour suivre la formation de formateur PRAP IBC

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le stagiaire ayant suivi un maintien et une actualisation de ses compétences sera capable de :

- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain
- Maîtriser le risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias. Port d'un gilet pédagogique indiquant les postures inadaptées.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation Selon les modalités des épreuves certificatives prévues par le document de référence Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 2 ans.

### Aspect réglementaire

« L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

Article R4541-8 du code du Travail

### Contenus

- Echanges sur les actions mises en place depuis 2 ans dans le cadre d'une démarche de prévention.
- Actualisation des compétences
  - ☞ Domaine de Compétences 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
  - ☞ Domaine de Compétence 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - ☞ Domaine de Compétences 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- Echanges de pratiques
- Mises en situation pour les principes d'économie d'efforts et de sécurité physique
- Evaluation des compétences

### Modalité d'évaluation

Selon le référentiel de l'INRS

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP

En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP une épreuve certificative est proposée de façon à permettre :

- Une évaluation de chaque compétence
- Les regroupements en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.

Les compétences seront évaluées par le formateur PRAP en respectant les modalités définies, en s'appuyant sur la grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP (IBC ou 2S) et en s'aidant du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur.

Formation réalisée en partenariat avec Bureau Conseils et Formations – BCF – 3 rue Guérin – 30320 Margueritte



## FORMATION GESTES ET POSTURES & PREVENTION DES TMS

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Educateur sportif  
Formateur PRAP certifié et à jour de son MAC

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le stagiaire sera capable de :

- Repérer des risques pouvant entraîner des douleurs physiques afin de participer à leur prévention ;
- Connaître des principes de sécurité physique et d'économie d'effort permettant de limiter l'impact des postures contraignantes sur le corps humain.

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Port d'un gilet pédagogique indiquant les postures inadéquates.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation écrite (QCM) réalisée en fin de stage  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 5 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 ;

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

Article R4541-8 du code du Travail

### Contenus

#### **Théorie**

- Comprendre l'intérêt de la prévention (enjeux, accident du travail et maladie professionnelle)
- Aspect réglementaire
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.
- Les facteurs de risques pouvant agir sur une situation de travail
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

#### **Pratique**

- Exercices pratiques - Manipulation de charges « inertes » et de natures diverses (charges spécifiques à l'établissement)
- Postures de travail adaptées
- Apprendre les principes d'un échauffement et le mettre en place



# HABILITATION ELECTRIQUE



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE B0 / H0 / H0(v)

### Public concerné

Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement /

#### Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser le risque électrique dans son activité en connaissant les dangers de l'électricité
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

#### Module Chargé de chantier (B0, H0, H0V)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BS – BE MANOEUVRE

### Public concerné

Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement /

#### Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :  
Les stagiaires seront capables de :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en BT dans le respect des prescriptions de la NFC 18-510/A1
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires dans le respect des prescriptions de la NFC 18-510/A1

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique permettant de valider les exercices pratiques demandés dans la norme NFC 18-510 /A1

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des outils.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module BS

- Les limites de l'habilitation BS
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit,
- Les mesures de prévention lors d'une intervention,
- Les documents utilisables,
- Les procédures de remplacement et de raccordement

#### Module BE Manœuvre

- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Les acteurs concernés par les manœuvres (chargé d'exploitation et chargé de consignation) et les échanges (information et documents)
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.



## FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE B0 / H0 / H0(v)

### Public concerné

Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Personne ayant suivi la formation initiale habilitation électrique B0 – H0V

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et Actualiser ses compétences pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique en tant que chargé de chantier dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510/A1

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

#### Module Chargé de chantier (B0, H0, H0V)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »



## FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BS – BE MANOEUVRE

### Public concerné

Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires ou manœuvrer des appareillages électriques en BT

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

10 heures 30 / 1,5 jours

### Prérequis

Avoir déjà été formé sur ce type d'habilitation électrique

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement /

#### Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser leurs compétences pour exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en BT et/ou d'exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510/A1

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique permettant de valider les exercices pratiques demandés dans la norme NFC 18-510/A1

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des outils.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module BS

- Les limites de l'habilitation BS
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit,
- Les mesures de prévention lors d'une intervention,
- Les documents utilisables,
- Les procédures de remplacement et de raccordement

#### Module BE Manœuvre

- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Les acteurs concernés par les manœuvres (chargé d'exploitation et chargé de consignation) et les échanges (information et documents)
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL ELECTRICIEN

### Public concerné

Electriciens exerçant leur activité sur des installations basse tension.

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

21 heures / 3 jours

### Prérequis

Diplôme dans les métiers de l'électricité ou expérience professionnelle d'électricien avérée

Maîtriser (parler, lire et écrire) la langue française

Disposer de ses EPI : Gants isolants et écran facial de protection

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :  
- Exécuter en sécurité des interventions ou des opérations en BT dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510/A1

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique permettant de valider les exercices pratiques demandés dans la norme NFC 18-510/A1

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle ;
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module spécifique BR / BC / BE Essai, Vérification, Mesure / Exécutant et chargé de travaux (B1, B2, B1V, B2V, B2V Essai)

- Identifier les différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux, chargé de consignation) ;
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, locaux réservés...);
- Respecter les consignes d'intervention données ;
- Rédiger les documents applicables dans le cadre de travaux, d'interventions et de consignations ;
- Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT ;
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée ;
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT ;
- Respecter et faire respecter les procédures pour une réalisation en sécurité ;
- Réaliser les opérations de consignation ;
- Effectuer une opération de dépannage ;
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension ;
- Effectuer une opération de mesurage et essai ;
- Rendre compte de son activité.



## FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL ELECTRICIEN

### Public concerné

Electriciens exerçant leur activité sur des installations basse tension.

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

10h30 heures / 1,5 jours

### Prérequis

Diplôme dans les métiers de l'électricité ou expérience professionnelle d'électricien avérée

Maîtriser (parler, lire et écrire) la langue française

Disposer de ses EPI : Gants isolants et écran facial de protection

### Encadrement

Formateur en habilitation électrique

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser ses compétences pour exécuter en sécurité des interventions ou des opérations en BT dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510/A1

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique permettant de valider les exercices pratiques demandés dans la norme NFC 18-510/A1

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

### Contenus

#### Tronc commun

- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle ;
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

#### Module spécifique BR / BC / BE Essai, Vérification, Mesure / Exécutant et chargé de travaux (B1, B2, B1V, B2V, B2V Essai)

- Identifier les différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux, chargé de consignation) ;
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, locaux réservés...);
- Respecter les consignes d'intervention données ;
- Rédiger les documents applicables dans le cadre de travaux, d'interventions et de consignations ;
- Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT ;
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée ;
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT ;
- Respecter et faire respecter les procédures pour une réalisation en sécurité ;
- Réaliser les opérations de consignation ;
- Effectuer une opération de dépannage ;
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension ;
- Effectuer une opération de mesurage et essai ;
- Rendre compte de son activité.



# RISQUES PSYCHOSOCIAUX



## SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (1 JOUR)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en Prévention des Risques Psychosociaux

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Appréhender la notion de risques psycho-sociaux
- Comprendre la nécessité d'une prévention des RPS
- Identifier la conduite à tenir selon les situations rencontrées.

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Questionnaire écrit en fin de formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Art L4121-1 du code du Travail

« L'employeur prend toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. »

Art L1152-4 du code du Travail

« L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »

Art L1153-5 du code du Travail

### Contenus

#### 1. Le cadre réglementaire : Du général au RPS

- Obligations Employeurs et Salariés
- De l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le document unique
- Les ANI
- Les RPS et le droit

#### 2. Qu'est-ce que les RPS

- Définitions et catégories
- Les facteurs des RPS
- Les conséquences individuelles et collectives

#### 3. Identifier sur les RPS

- Identifier les signes
- Les indicateurs

#### 4. Agir sur les RPS

- Les catégories des niveaux d'action (Différentes préventions)
- Agir en cas d'urgences
- Connaître les relais internes et externes



## SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (2 JOURS)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en Prévention des Risques Psychosociaux

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Appréhender la notion de risques psycho-sociaux
- Comprendre la nécessité d'une prévention des RPS
- Identifier la conduite à tenir selon les situations rencontrées.
- Savoir intégrer les risques psychosociaux au document unique d'évaluation des risques (DUER)

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Questionnaire écrit en fin de formation  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Art L4121-1 du code du Travail

« L'employeur prend toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. »

Art L1152-4 du code du Travail

« L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »

Art L1153-5 du code du Travail

### Contenus

#### 1. Le cadre réglementaire : Du général au RPS

- Obligations Employeurs et Salariés
- De l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le document unique
- Les ANI
- Les RPS et le droit

#### 2. Qu'est-ce que les RPS

- Définitions et catégories
- Les facteurs des RPS
- Les conséquences individuelles et collectives

#### 3. Identifier sur les RPS

- Identifier les signes
- Les indicateurs

#### 4. Agir sur les RPS

- Les catégories des niveaux d'action (Différentes préventions)
- Agir en cas d'urgences
- Connaître les relais internes et externes

#### 5. L'annexe RPS du Document Unique

- Méthode pour intégrer les RPS au Document Unique



# REFERENT HARCELEMENT ET AGISSEMENTS



## FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

### Public concerné

- Référents harcèlement sexuel désignés par l'entreprise (entreprises d'au moins 250 salariés)
- Référents harcèlement sexuel désignés par le CSE parmi ses membres

### Nombre de stagiaires

4-10

### Durée

7 heures / 1 jour

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en Prévention des Risques Psychosociaux

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'orienter les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- D'informer les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- D'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Questionnaire écrit en fin de formation  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 4 ans.

### Aspect réglementaire :

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité. »  
Art L2314-1 du code du Travail

« Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. »

Art L1153-5-1 du code du Travail

### Contenus

#### 5. Informer les salariés

- Obligations Employeurs et Salariés
- De l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- L'obligation de nommer un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Rôle du référent

#### 6. Qu'est-ce que le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

- Définitions
- Ce que dit le code du Travail et le code pénal
- Les facteurs des RPS
- Les conséquences individuelles et collectives

#### 7. Accompagner les salariés

- Les catégories des niveaux d'action (Différentes prévention)
- Agir en cas d'urgences
- Connaître les relais internes et externes



# PREVENTION



## FORMATION DOCUMENT UNIQUE

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Auditeur / rédacteur de Document Unique d'Évaluation des Risques

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement /

#### Débouchés

Non / Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels
- Rédiger le document unique d'évaluation des risques

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Mises en situation sur les lieux de l'activité.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Évaluation et certificats

Évaluation écrite (QCM) réalisée en fin de stage.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 4 ans.

### Aspect réglementaire

« L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement »

Art L4121-3 du code du Travail

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à

laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. »

Art R4121-1 du code du Travail

### Contenus

- La démarche d'évaluation des Risques Professionnels
- Les obligations réglementaires de l'employeur
- Histoire du Document Unique
- Le document unique dans le code du travail
- La faute inexcusable de l'employeur
- Les sanctions en cas de manquement
- Différence entre travail prescrit et travail réel
- Méthode d'observation d'une situation de travail (I.T.A.Ma.Mi)
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les notions de danger et risque
- Les unités de travail
- Les familles de risques
- Réaliser une cotation du risque
- Elaborer un plan d'action des mesures de prévention
- L'annexe pénibilité
- L'annexe RPS
- L'annexe Risque Chimique
- Le PAPRI Pact



## FORMATION REFERENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

35 heures / 5 jours (Consécutif ou non)

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur Référents Santé & Sécurité au Travail certifié

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le référent Santé & Sécurité au Travail sera capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation écrite (QCM) réalisée en fin de stage  
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 4 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. »

Art L4644-1 du code du Travail

### Contenus

#### **Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail**

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations réglementaires,
- Les documents obligatoires,
- Le management S&ST (Cour de Cassation)
- Les 9 principes généraux de prévention
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

#### **Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels**

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention (Rôles et missions)
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques, Indices et Taux de fréquence / gravité).
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque (Travail prescrit et réel)
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

#### **Développer les compétences du Référents Santé et Sécurité au Travail**

- L'accueil du nouveau salarié
- Elaborer et mettre à jour le Document Unique
- Elaborer les plans de prévention de co-activité
- Obtenir et tenir un Registre d'Accidents Bénins
- Analyser les causes des Accidents de Travail (Méthode de l'arbre des causes)
- Connaître les vérifications des machines (Initiales, quotidiennes et périodiques)
- Connaître la signalisation Santé et Sécurité au Travail
- Connaître et veiller aux affichages obligatoires
- Evaluer la situation de l'entreprise (Grilles d'indicateurs)
- Connaître les facteurs de pénibilité (CPP)
- Suivre et veiller les risques spécifiques
- Connaître les notions de communication interne et d'information)

**Le programme sera adapté en fonction de la demande réalisée par l'employeur sur les missions confiées au référent Santé et sécurité au travail**



## FORMATION PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES (OPERATEURS)

### **Public concerné**

Opérateurs utilisant, manipulant, stockant des produits chimiques

### **Nombre de stagiaires**

10 max

### **Durée**

7 heures / 1 jour

### **Prérequis**

Aucun

### **Encadrement**

Formateur en prévention des risques chimiques

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise

### **Tarifs (net de taxes)**

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

Le salarié sera capable :

- Identifier et repérer les dangers liés aux produits chimiques
- Se protéger efficacement contre les risques chimiques
- Faire remonter les informations nécessaires à sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement constaté
- Appliquer les conduites à tenir en cas de mode dégradé (incident ou accident)

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, études de cas pratiques.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluation formative

QCM final

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

### **Aspect réglementaire :**

« L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité social et économique :

1° Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables ;

2° Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques ;

3° Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. »

Article R4412-38 du code du Travail

## Contenus

### **Module 1 : Les fondamentaux de la chimie**

- Définitions fondamentales (substances, mélanges)
- Etats fondamentaux de la matière et typologie des produits
- Propriétés des produits chimiques

### **Module 2 : les produits chimiques et milieux professionnels**

- Utilisation des produits chimiques dans le domaine professionnel
- Principales substances rencontrées
- Cycle de vie d'un produit (du transport à son élimination)

### **Module 3 : EvRP et risques chimiques**

- Danger, risque et dommage
- Evaluation des risques, document unique

### **Module 4 : effets physiologiques des produits chimiques**

- Les voies d'exposition
- Les effets potentiels (approche différenciée notamment femmes enceintes)
- Expositions chroniques ou aiguës
- Exposition accidentelle

### **Module 5 : réglementation**

- Sources réglementaires du risque chimique
- Le règlement CLP
- Formation, information, sensibilisation

### **Module 6 : étiquetage des produits**

- Pictogrammes de danger
- Classe de dangers physiques, pour la santé, pour l'environnement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Mention d'avertissement

### **Module 7 : fiches de données de sécurité**

- Obligations fournisseur, employeur
- Rubriques et informations
- Détention, conservation, diffusion, mise à jour
- La FDS simplifiée et les notices de poste

### **Module 8 : application des principes généraux de prévention au risque chimique**

- Suppression, substitution de produit (présentation d'outils)
- Les protections collectives
- Les protections individuelles
- Les bonnes pratiques d'hygiène

### **Module 9 : incompatibilité, stockage et rétentions**

- Incompatibilité des produits
- Conditions de stockage, dispositions spécifiques
- Rétentions, règles et dimensionnement

### **Module 10 : expositions professionnelles**

- Valeurs limites d'exposition (VLEP, VLB)
- Bonnes pratiques d'hygiène et de nettoyage

### **Module 11 : gestion en mode dégradé**

- Procédures d'urgence, conduite à tenir
- Matériels de premiers secours
- Matériels de première intervention



## FORMATION PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES (ENCADRANTS)

### Public concerné

Encadrants (chef d'équipe, cadre, direction, ...)

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en prévention des risques chimiques

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Le salarié sera capable :

- Identifier et repérer les dangers liés aux produits chimiques
- Se protéger efficacement contre les risques chimiques
- Faire remonter les informations nécessaires à sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement constaté
- Appliquer les conduites à tenir en cas de mode dégradé (incident ou accident)
- Gérer, évaluer les risques chimiques dans l'entreprise

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, études de cas pratiques.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation formative

QCM final

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

### Aspect réglementaire :

« L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité social et économique :

1° Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables ;

2° Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques ;

3° Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. »

Article R4412-38 du code du Travail

## Contenus

### Jour 1 :

#### **Module 1 : Les fondamentaux de la chimie**

Définitions fondamentales (substances, mélanges)  
Etats fondamentaux de la matière et typologie des produits  
Propriétés des produits chimiques (masse volumique, densité, viscosité, fraction massique, solubilité, seuil olfactif, point éclair, point de flamme, limites d'inflammabilité, ...)

#### **Module 2 : les produits chimiques et milieux professionnels**

Utilisation des produits chimiques dans le domaine professionnel  
Principales substances rencontrées  
Cycle de vie d'un produit (du transport à son élimination)

#### **Module 3 : EvRP et risques chimiques**

Danger, risque et dommage  
Evaluation des risques, document unique  
Intégration de la thématique des risques chimiques  
Existence de l'outil Seirich pour la gestion du risque chimique

#### **Module 4 : effets physiologiques des produits chimiques**

Les voies d'exposition  
Les effets potentiels (approche différenciée notamment femmes enceintes)  
Expositions chroniques ou aiguës  
Exposition accidentelle

#### **Module 5 : réglementation**

Sources réglementaires du risque chimique  
Le règlement CLP  
Le règlement REACH  
Autres sources et réglementation (TMD, code de l'environnement, code du travail)  
Formation, information, sensibilisation

#### **Module 6 : étiquetage des produits**

Pictogrammes de danger  
Classe de dangers physiques, pour la santé, pour l'environnement  
Mentions de danger  
Conseils de prudence  
Mention d'avertissement

#### **Module 7 : fiches de données de sécurité**

Obligations fournisseur, employeur  
Rubriques et informations  
Détenion, conservation, diffusion, mise à jour  
La FDS simplifiée et les notices de poste

### Jour 2 :

#### **Module 8 : application des principes généraux de prévention au risque chimique**

Suppression, substitution de produit (présentation d'outils)  
Les protections collectives  
Les protections individuelles  
Les bonnes pratiques d'hygiène

#### **Module 9 : incompatibilité, stockage et rétentions**

Incompatibilité des produits  
Conditions de stockage, dispositions spécifiques  
Rétentions, règles et dimensionnement

#### **Module 10 : expositions professionnelles**

Valeurs limites d'exposition (VLEP, VLB)  
Mesures atmosphériques, de surface et biologiques  
Bonnes pratiques d'hygiène et de nettoyage

#### **Module 11 : gestion en mode dégradé**

Procédures d'urgence, conduite à tenir  
Matériels de premiers secours  
Matériels de première intervention

#### **Module 12 : l'outil d'évaluation du risque chimique Seirich**

Présentation de Seirich (synthèse de l'inventaire, hiérarchisation, points forts – points faibles, plan d'action)  
Ajouter un produit chimique (produits étiquetés et agents chimiques émis) et statut  
Questionnaires d'ordre générale, santé, incendie et environnement  
Plan d'action et synthèse  
FDS des produits, produits CMR et traçabilité  
Editeur d'étiquettes et documents  
Importer, exporter une base de données de produits étiquetés, fusionner 2 inventaires



## MEMBRES DU CSE



## FORMATION CSE – ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT

### Public concerné

Membres du CSE

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

7 heures / 1 jour (Moins de 50 salariés)  
14 heures / 2 jours (Plus de 50 salariés)

### Prérequis

Être membre du CSE

### Encadrement

Formateur CSE /SSCT

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Les membres du CSE seront capables de :

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans une entreprise
- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer leur mandat.

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias, visites applicatives., exercices en sous-groupe.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluations écrites (QCM) en fin de la formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 4 ans

### Aspect réglementaire :

Aucun

### Contenus

Fonctionnement du Comité Social Economique

- Organisation du CSE
  - Les membres du CSE : mandats
  - Les membres du bureau : leur rôle
  - Le délégué syndical au CSE
- Moyens du CSE
  - Les réunions : nombre de réunions par an et participants
  - Secret professionnel et confidentialité
  - Les heures de délégations : la nouvelle répartition au sein du CSE
  - Les budgets de fonctionnement, les œuvres sociales, la fin de la séparation des deux budgets
  - Droit d'alerte
- Protection des représentants du personnel
  - Délit d'entrave
  - Responsabilité civile et pénale
  - Licenciement

Attributions (missions) du CSE

- Les missions réduites du CSE
- Les missions économiques : les bases de données économiques et sociales, les consultations périodiques obligatoires et ponctuelles
- Les missions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail (informations succinctes)



## FORMATION SSCT DES MEMBRES DU CSE

### **Public concerné**

Membres du CSE (Titulaires et suppléants)

### **Nombre de stagiaires**

10 max

### **Durée**

35 heures / 5 jours

### **Prérequis**

Aucun

### **Encadrement**

Formateur CSE /CSSCT

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### **Tarifs (net de taxes)**

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

Les membres du CSE seront capables de :

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSE (de la CSSCT) en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
  - D'analyser les situations de travail et d'évaluer les risques professionnels afin de proposer des améliorations
  - S'approprier les outils mis à disposition pour bien mener ses missions.
- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail et des inspections
  - Analyser les accidents et les incidents du travail par l'arbre des causes
  - Mener des inspections efficaces
- Connaître les bases en communication et appliquer les techniques de communication.

### **Pour les CSE ayant mis en place une CSSCT :**

- Se situer en tant que membre de la CSSCT au sein du CSE et de l'entreprise :
  - Maîtriser les missions et le fonctionnement de la CSSCT en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias, visites applicatives., exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluations écrites (QCM) tout au long de la formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 4 ans

### **Aspect réglementaire :**

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Art L2315-18 du code du Travail

## **Contenus**

### **Jour 1 :**

#### **La commission SSCT du CSE**

- Rappel sur les moyens du CSE : heures de délégations, réunions
- La formation des membres du CSE à la santé, sécurité et conditions de travail ;
- Les attributions CSE pour les entreprises d'au moins 50 salariés et de 11 à 50 salariés ;
- Les attributions générales et modalités d'exercice du CSE en matière de santé sécurité au travail ;
- Avis et recommandations
- La rédaction du procès-verbal
- Les expertises ;
- Le Délit d'entrave ;
- Danger grave et imminent, le droit d'alerte et de retrait ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes handicapées – code du travail – relais et accompagnements locaux ;
- Conditions et modalités de mise en place de la CSSCT,
- Composition de la CSSCT (Rôle du président et du secrétaire)
- Le fonctionnement de la CSSCT (Réunion, secret professionnel, obligation de discrétion, recours à la vidéoconférence)

### **Jour 2 :**

#### **Questionnaire sur la première journée avec correction**

##### **Les enjeux de la prévention dans l'entreprise**

- Les enjeux : humains - sociaux, réglementaires, économiques, responsabilités civile et pénale en matière de santé, sécurité au travail ;
- La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet.
- Les statistiques nationales et du secteur d'activités ;
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité) ;
- Les obligations de l'employeur (ou de son délégataire) et du salarié en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Les 9 Principes Généraux de la Prévention ;
- La modélisation de l'accident de travail et de la maladie professionnelle (Les définitions : danger, personne exposée, situation dangereuse, événement déclenchant, le risque, le dommage) ;
- Rôles des différents acteurs de la prévention : L'Inspection du Travail, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), la Médecine du Travail, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) ;
- Les documents et registres obligatoires ;
- La déclaration d'accident du travail et le registre des AT bénins ;
- Les documents sécurité en entreprises (consignes au poste, produits chimiques, accueil nouvel arrivant, les formations obligatoires).

### **Jour 3 :**

#### **Questionnaire sur la deuxième journée avec correction**

##### **Les enjeux de la prévention dans l'entreprise**

- L'entretien des moyens (vérifications générales périodiques) ;
- Le compte professionnel de prévention (C2P) : Les six critères ;

- La connaissance générale des risques génériques (chute de hauteur, circulation internes, charge physique de travail, manutention mécanique, produits chimique, équipements de travail, effondrements et chute d'objets, bruit, ambiances thermiques, incendie et explosion, électricité, ambiances lumineuses, rayonnements, psychosociaux).

### **Jour 4 :**

#### **Questionnaire sur la troisième journée avec correction**

##### **L'évaluation des risques professionnels (décret N°2001-1016 du 05/11/2001) et les risques psychosociaux**

- Identification et évaluation des dangers et des risques ;
- Rédaction et mise à jour du document unique – Annexes RPS et pénibilité ;
- Plan d'actions.

##### **Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)**

- La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement ;
- Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures ;
- Le plan de prévention : conditions – liste des 21 travaux dangereux – établissement du PdP – suivi et contrôle des travaux ;
- Rôles des membres de la CSSCT.

##### **Participer aux choix des EPI.**

### **Jour 5 :**

#### **Questionnaire sur la quatrième journée avec correction**

##### **La méthode d'analyse des accidents du travail**

- La méthode de l'arbre des causes ;
- L'établissement des faits et enquête ;
- L'analyse des facteurs accidentels. ;
- La hiérarchisation ;
- Les mesures préventives.

##### **L'inspection des lieux de travail**

- Les buts ;
- Leur fréquence ;
- La préparation de l'inspection ;
- Le compte-rendu et inscription aux P.V.

##### **La communication**

- Les principes de base de la communication ;
- Les méthodes de communication : Les différents acteurs : émetteur / récepteur • Le contenu de son message • Les canaux de communication • Les techniques de questionnement et de feed-back • L'écoute.

#### **Questionnaire sur la cinquième journée avec correction**



## FORMATION RENOUELEMENT CSE / SSCT

### **Public concerné**

Membres du CSE : Titulaires et suppléants

### **Nombre de stagiaires**

10 max

### **Durée**

21 heures / 3 jours

### **Prérequis**

Avoir exercé un mandat

### **Encadrement**

Formateur CSE /CSSCT

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### **Tarifs (net de taxes)**

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

Les membres du CSE seront capables de :

- Permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.
- Actualisation des connaissances sur les nouvelles dispositions réglementaires
- Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias, visites applicatives., exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluations écrites (QCM) tout au long de la formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 4 ans

### **Aspect réglementaire :**

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Art L2315-18 du code du Travail

## **Contenus**

### **Jour 1 :**

#### **Actualisation des connaissances**

- Evolutions de la réglementation en matière de santé, sécurité au travail ;
- Statistiques santé et sécurité à jour ;
- Rappel sur les enjeux de la prévention – les 9 principes généraux de prévention – la modélisation de l'accident de travail ;

#### **Questionnaire sur la commission SSCT.**

- Rappels sur la commission santé et sécurité au travail : attributions, missions, moyens, fonctionnement.

### **Jour 2 à 3 :**

#### **Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail, de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.**

*Selon le pré-diagnostic réalisé en amont de la formation, choisit parmi les thèmes suivants :*

- Les registres obligatoires ;
- La déclaration d'accident et le registre des AT bénins ;
- L'élaboration des documents sécurité en entreprise (consignes au poste de travail, consignes produits chimiques, accueil des nouveaux embauchés, ...)
- L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs ;
- Participer à la réception des machines neuves ;
- Les affichages et documents obligatoires ;

- Les obligations de formation en matière de santé et sécurité au travail ;
- Participer aux choix des EPI ;
- La mise en conformité du matériel (VGP) ;
- Les obligations concernant les femmes enceintes et les travailleurs handicapés ;
- Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention » (C2P) ;
- L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001) ;
- Les risques psychosociaux ;
- Introduction de nouvelles technologies et/ou aménagement important modifiant les conditions de travail
- Les risques génériques à choisir parmi la liste suivante : risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement, de chute de hauteur, liés aux circulations internes de véhicules, routiers en mission, liés à la charge physique de travail, liés à la manutention mécanique, liés aux produits – émissions et aux déchets, liés aux équipements de travail, liés aux effondrements et chutes d'objets, nuisances liés au bruit, liés aux ambiances thermiques, incendie et explosion, liés à l'électricité, liés aux ambiances lumineuses ;
- Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992) ;
- La méthode d'analyse des accidents du travail par l'arbre des causes ;
- Constitution de fiches d'inspection
- Autres thèmes (à préciser lors du pré-diagnostic).

#### **La communication**

- Les canaux de communication
- La communication verbale et non verbale
- La prise de parole en public

#### **Questionnaire en fin de journée et questionnaire final à l'issue de la troisième journée**



## FORMATION RENOUELEMENT CSE / CSSCT DE PLUS DE 300 SALARIES

### **Public concerné**

Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés

### **Nombre de stagiaires**

10 max

### **Durée**

35 heures / 5 jours

### **Prérequis**

Avoir exercé un mandat

### **Encadrement**

Formateur CSE / CSSCT

### **Taux de réussite**

100%

### **Modalités d'accès à la formation**

Aucune

### **Délais d'accès à la formation**

4 semaines minimum

### **Equivalence / Passerelle / Allègement**

Non / Non / Non

### **Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap**

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### **Lieu de formation :**

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### **Tarifs (net de taxes)**

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### **Objectifs de formation**

Les membres du CSE seront capables de :

- Permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.
- Actualisation des connaissances sur les nouvelles dispositions réglementaires
- Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias, visites applicatives., exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### **Evaluation et certificats**

Evaluations écrites (QCM) tout au long de la formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### **Maintien et actualisation des compétences**

Tous les 4 ans

### **Aspect réglementaire :**

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Art L2315-18 du code du Travail

## **Contenus**

### **Jour 1 :**

#### **Actualisation des connaissances**

- Evolutions de la réglementation en matière de santé, sécurité au travail ;
- Statistiques santé et sécurité à jour ;
- Rappel sur les enjeux de la prévention – les 9 principes généraux de prévention – la modélisation de l'accident de travail ;

#### **Questionnaire sur la commission SSCT.**

- Rappels sur la commission santé et sécurité au travail : attributions, missions, moyens, fonctionnement.

### **Jour 2 à 5 :**

#### **Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail, de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.**

*Selon le pré-diagnostic réalisé en amont de la formation, choisit parmi les thèmes suivants :*

- Les registres obligatoires ;
- La déclaration d'accident et le registre des AT bénins ;
- L'élaboration des documents sécurité en entreprise (consignes au poste de travail, consignes produits chimiques, accueil des nouveaux embauchés, ...);
- L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs ;
- Participer à la réception des machines neuves ;
- Les affichages et documents obligatoires ;
- Les obligations de formation en matière de santé et sécurité au travail ;

- Participer aux choix des EPI ;
- La mise en conformité du matériel (VGP) ;
- Les obligations concernant les femmes enceintes et les travailleurs handicapés ;
- Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention » (C2P) ;
- L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001) ;
- Les risques psychosociaux ;
- Introduction de nouvelles technologies et/ou aménagement important modifiant les conditions de travail
- Les risques génériques à choisir parmi la liste suivante : risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement, de chute de hauteur, liés aux circulations internes de véhicules, routiers en mission, liés à la charge physique de travail, liés à la manutention mécanique, liés aux produits – émissions et aux déchets, liés aux équipements de travail, liés aux effondrements et chutes d'objets, nuisances liés au bruit, liés aux ambiances thermiques, incendie et explosion, liés à l'électricité, liés aux ambiances lumineuses ;
- Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992) ;
- La méthode d'analyse des accidents du travail par l'arbre des causes ;
- Autres thèmes (à préciser lors du pré-diagnostic).

#### **L'inspection**

- Constitution de fiches d'inspection
- Simulation d'inspection en sous-groupes dans l'entreprise

#### **La communication**

- Les canaux de communication
- La communication verbale et non verbale
- La prise de parole en public

#### **Questionnaire en fin de journée**



# AUTORISATION DE CONDUITE



## FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE – CHARIOTS ELEVATEURS (R489)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

6 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Avoir 18 ans révolus

Être médicalement apte à la conduite

Être obligatoirement muni des

Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

### Encadrement

Formateur en chariot élévateur selon la recommandation R489

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise

Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Conduire le ou les chariots élévateurs en sécurité dans leur entreprise

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Echanges, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques.

Pratique sur chariot élévateur,

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée,

La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R489.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 5 ans.

### Aspect réglementaire :

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

### Contenus

#### Connaissances théoriques

- A. Connaissances générales : La réglementation, Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail.
- B. Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- C. Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
- D. Notions élémentaires de physique : Évaluation de la masse, centre de gravité des charges.
- E. Stabilité des chariots de manutention : Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...), Lecture de la plaque de charge...
- F. Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- G. Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté.
- H. Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

#### Savoir-faire pratiques

- A. Prise de poste et vérification
- B. Conduite et manœuvres : Circulation avec un chariot - Vérifications d'adéquation du chariot, Plaque de charge et stabilité frontale du chariot, Prise et dépose d'une charge au sol, Gerbage et dégerbage en pile, Stockage et déstockage dans un palettier
- C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance



## FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE PEMP (PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNE (R486))

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

6 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Avoir 18 ans révolus

Être médicalement apte à la conduite  
Être obligatoirement muni des  
Equipements de Protection Individuelle  
(EPI) : tenue de travail, gants et  
chaussures de sécurité pour réaliser la  
mise en pratique de ce stage

### Encadrement

Formateur en PEMP selon la  
recommandation R486

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître  
l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Conduire la plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP) en sécurité

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Echanges,  
Mises en situations pédagogiques, apports de  
connaissances théoriques.

Pratique sur PEMP,

Accès à un espace privé pour retrouver les documents  
de la formation.

### Evaluation et certificats

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour  
la partie théorique, une évaluation pour la partie  
pratique sera également réalisée,

La modalité d'évaluation se fait selon la  
recommandation R486.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du  
Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 5 ans.

### Aspect réglementaire :

« La conduite des équipements de travail mobiles  
automoteurs et des équipements de travail servant au  
levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une  
formation adéquate. Cette formation est complétée  
et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

### Contenus

#### Connaissances théoriques

- Connaissances générales : La réglementation, Droit et responsabilité du nacelliste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, Les enjeux prévention liés à la conduite de PEMP : statistiques et coûts d'accidents du travail.
- Technologie des PEMP.
- Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique : Évaluation de la masse, de la surface au vent...
- Stabilité des PEMP : Conditions d'équilibre des PEMP, Lecture des courbes de charges, limites de capacité de la PEMP...
- Risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Exploitation des PEMP.
- Vérifications d'usage des PEMP.

#### Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres : Conduite et circulation avec une PEMP, Connaissance et maîtrise des gestes de commandement, Positionner la PEMP en fonction du travail et de l'environnement, Mise en place du balisage et de la signalisation, Connaissance et maîtrise des manœuvres de secours
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance



## FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE – PONTS ROULANTS (R484)

### Public concerné

Tous les salariés

### Nombre de stagiaires

6 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Avoir 18 ans révolus

Être médicalement apte à la conduite

Être obligatoirement muni des

Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

### Encadrement

Formateur en pont roulant selon la recommandation R484

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

### Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise

Nous consulter

### Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Conduire le ou les ponts roulants en sécurité

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Echanges, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques.

Pratique sur ponts roulants,

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée, La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R484.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 5 ans.

### Aspect réglementaire :

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

### Contenus

#### Connaissances théoriques

- Connaissances générales : La réglementation, Droit et responsabilité du pontier, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, Les enjeux prévention liés à la conduite de pont roulant : statistiques et coûts d'accidents du travail.
- Technologie des ponts roulants et portiques.
- Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique : Évaluation de la masse, centre de gravité des charges.
- Capacité des ponts roulants et des portiques : évaluation de la masse et du centre de gravité, les conditions d'équilibre.
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques.
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage.
- Vérifications d'usage des ponts et des portiques

#### Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres : Conduite et manœuvres des ponts roulants, Elimination du balancement, Connaissance et maîtrise des gestes de commandement, Positionner le pont roulant en fonction du travail et de l'environnement, Mise en place du balisage et de la signalisation
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance



# HYGIENE ALIMENTAIRE



## FORMATION HYGIENE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COMMERCIALE

### Public concerné

Toute personne travaillant dans le domaine de la restauration commerciale.  
(Code NAF 5610A, 5610B, 5610C)

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

14 heures / 2 jours

### Prérequis

Aucun

### Encadrement

Formateur en hygiène alimentaire

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

- Identifier les grands principes de la réglementation en relation avec la restauration commerciale :
  - Identifier et répartir les responsabilités des opérateurs ;
  - Connaître les obligations de résultat (quelques obligations de moyen) ;
  - Connaître le contenu du plan de maîtrise sanitaire ;
  - Connaître la nécessité des autocontrôles et de leur organisation.
- Analyser les risques liés à une insuffisance d'hygiène en restauration commerciale :
  - Repérer et raisonner les risques physiques, chimiques et biologiques ;
  - Raisonner les toxi-infections alimentaires et les risques d'altération microbienne ;
  - Connaître les risques de saisie, de procès-verbaux et de fermeture ;
  - Connaître les risques de communication négative, de médiatisation et de perte de clientèle.
- Mettre en œuvre les principes de l'hygiène en restauration commerciale :
  - Utiliser le guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) du secteur d'activité ;
  - Organiser la production et le stockage des aliments dans les conditions d'hygiène voulues ;
  - Mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluation écrite (QCM) réalisée en fin de stage

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Attestation de fin de formation spécifique en hygiène alimentaire

### Maintien et actualisation des compétences

Aucun

### Aspect réglementaire :

« Art. D. 233-6.-Sont tenus, conformément à l'article L. 233-4, d'avoir dans leur effectif au moins une personne pouvant justifier d'une formation en matière d'hygiène alimentaire adaptée à leur activité les établissements de restauration commerciale relevant des secteurs d'activité suivants :

- « — restauration traditionnelle ;
- « — cafétérias et autres libres-services ;
- « — restauration de type rapide.

...»

Article 1 section 4 du décret n°2011-731

## Contenus

### Jour 1

1. Les fondamentaux de la réglementation communautaire et nationale (ciblée restauration commerciale) :
  - 1.1 Notions de déclaration, agrément, dérogation à l'obligation d'agrément.
  - 1.2 L'hygiène des denrées alimentaires (réglementation communautaire en vigueur) :
    - Principes de base du paquet hygiène ;
    - La traçabilité et la gestion des non-conformités ;
    - Les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) et les procédures fondées sur le Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP).
  - 1.3 L'arrêté en vigueur relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail.
  - 1.4 Les contrôles officiels :
    - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, agence régionale de santé ;
    - Grilles d'inspection, points de contrôle permanents et ciblés ;
    - Suites de l'inspection : rapport, saisie, procès-verbal, mise en demeure, fermeture...

### 2. Aliments et risques pour le consommateur :

Introduction des notions de danger et de risque.

#### 2.1 Les dangers microbiens.

##### 2.1.1 Microbiologie des aliments :

- Le monde microbien (bactéries, virus, levures et moisissures) ;
- Le classement en utiles et nuisibles ;
- Les conditions de multiplication, de survie et de destruction des microorganismes ;
- La répartition des micro-organismes dans les aliments.

##### 2.1.2 Les dangers microbiologiques dans l'alimentation :

- Les principaux pathogènes d'origine alimentaire ;
- Les toxi-infections alimentaires collectives ;
- Les associations pathogènes/aliments.

##### 2.1.3 Les moyens de maîtrise des dangers microbiologiques :

- La qualité de la matière première ;
- Les conditions de préparation ;
- La chaîne du froid et la chaîne du chaud ;
- La séparation des activités dans l'espace ou dans le temps ;
- L'hygiène des manipulations ;
- Les conditions de transport ;
- L'entretien des locaux et du matériel (nettoyage et désinfection).

#### 2.2 Les autres dangers potentiels :

- Dangers chimiques (détergents, désinfectants, nitrates...);
- Dangers physiques (corps étrangers...);
- Dangers biologiques (allergènes...).

### Jour 2

### 3. Le plan de maîtrise sanitaire :

#### 3.1 Les BPH :

- L'hygiène du personnel et des manipulations ;
- Le respect des températures de conservation, cuisson et refroidissement ;
- Les durées de vie (date limite de consommation, date limite d'utilisation optimale) ;
- Les procédures de congélation/décongélation ;
- L'organisation, le rangement, la gestion des stocks.

#### 3.2 Les principes de l'HACCP.

#### 3.3 Les mesures de vérification (autocontrôles et enregistrements).

#### 3.4 Le GBPH du secteur d'activité spécifié



# AUDIT



## AUDIT EN ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

L'ergonomie est l'étude scientifique de la relation entre l'Homme et ses moyens, méthodes et milieux de travail et l'application de ces connaissances à la conception de systèmes qui puissent être utilisés avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité par le plus grand nombre.

### Ce que dit la réglementation (Principaux articles)

*"Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;"*

Article L4121-2 Alinéa 4 du Code du Travail

*"Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :*

*1° Évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs ;  
2° Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible."*

Article R4541-5 du Code du Travail

*"Pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail, l'employeur tient compte :*

*1° Des caractéristiques de la charge, de l'effort physique requis, des caractéristiques du milieu de travail et des exigences de l'activité ;  
2° Des facteurs individuels de risque, définis par arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture."*

Article R4541-6 du Code du Travail

### Ce que vous propose SGI Formations

En plus de l'obligation réglementaire, l'ergonomie au poste de travail vous permet de préserver la santé de vos collaborateurs en évitant les risques d'accidents de travail, de maladies professionnelles ou de maladies à caractère professionnel.

SGI Formations vous propose des Audits en Ergonomie Biomécanique ou Systémique (AEB ou AES) réalisés par un auditeur expert en ergonomie des postes de travail, formateur dans la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).

Un Rapport d'Audit en Ergonomie (RAE) vous est restitué et peut être annexé au Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).

### La démarche

Effectué par un auditeur en ergonomie certifié, cet audit se finalisera par la remise d'un rapport ergonomique par poste.

Ainsi, vous aurez un état des lieux précis des postes de travail de votre entreprise face aux maladies professionnelles liées aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et des pistes d'amélioration si nécessaire.

Pour se faire, après avoir présenté la démarche à l'employeur ou à son représentant, le consultant procédera en plusieurs étapes :

- Observations et mesures sur le lieu de travail
- Rédaction du Rapport d'Audit en Ergonomie (RAE)
- Restitution du rapport à l'employeur ou à son représentant.



## AUDIT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### **Pourquoi réaliser un Audit des Risques Psychosociaux (Diagnostic RPS)**

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents : du stress, des violences externes ou internes. Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

Comme le stipule le Code du Travail dans l'article L4121-1, "*L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*"

*Ces mesures comprennent :*

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés."*

Ainsi pour prévenir ce risque, il paraît indispensable d'analyser l'organisation du travail, les rapports sociaux, le ressenti du salarié à son poste ...

Le résultat de l'analyse sera annexé au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). En effet, l'annexe des Risques Psychosociaux (RPS) est obligatoire.

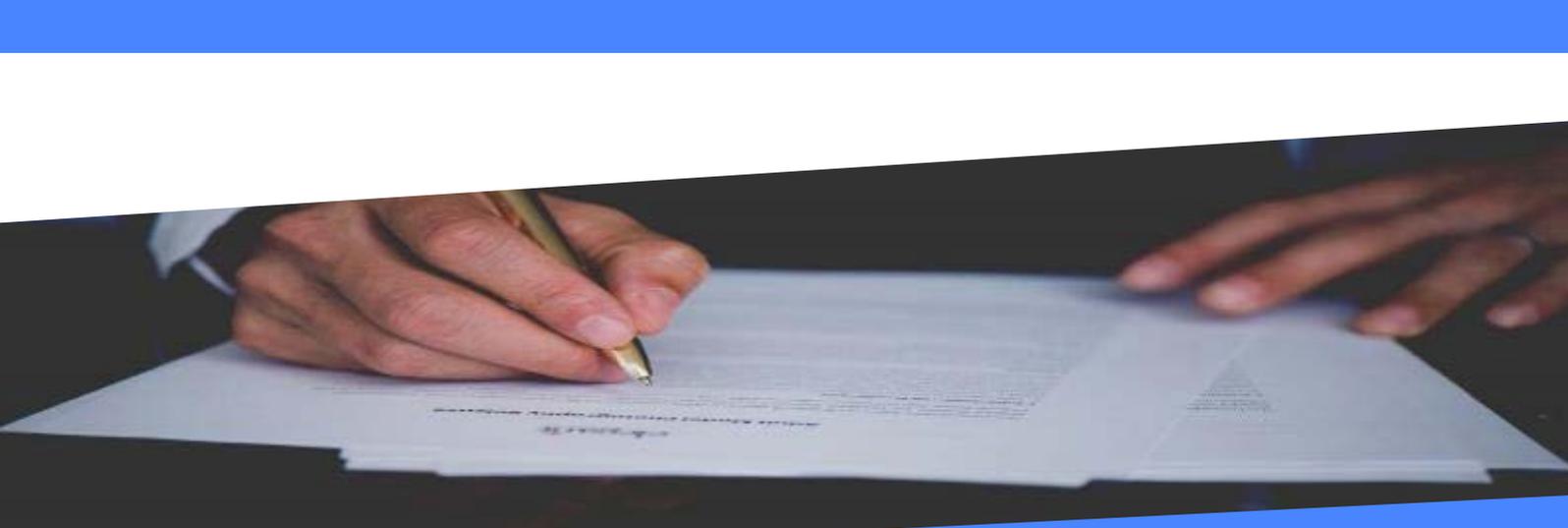
### **La démarche**

Effectué par un consultant RPS certifié, cet audit se finalisera par la remise d'un rapport RPS. Vous aurez un état des lieux précis de votre entreprise ainsi que des pistes d'amélioration si nécessaire.

Pour se faire, après avoir présenté et discuté de la démarche avec l'employeur ou son représentant, le consultant peut procéder de différentes façons :

*Par exemple :*

- Constitution d'un groupe de travail.
- Réaliser des questionnaires de façon individuelle ou collective,
- Rédaction du Rapport RPS (analyse des résultats et suggestions de piste avec le groupe de travail)
- Restitution du rapport RPS à l'employeur ou à son représentant.



## ELABORATION / MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)

### Ce que dit la réglementation

*"L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.*

*A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement."*

#### Article L4121-3 du Code du Travail

*"L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.*

*Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques."*

#### Article R4121-1 du Code du Travail

*"La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :*

- 1° Au moins chaque année ;*
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;*
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie."*

#### Article R4121-2 du Code du Travail

### Comment SGI Formations vous accompagne

Bénéficier de l'expertise d'un intervenant auditeur / formateur dans la prévention des Risques (général, chimiques, ergonomiques) afin de vous accompagner dans votre démarche d'évaluation des risques professionnels.

Nous réalisons votre document unique conformément à la réglementation en vigueur mais nous vous proposons également de devenir autonome dans ce domaine en développant vos compétences en interne.

Les objectifs sont dans un premier temps d'identifier les enjeux d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail afin de développer vos compétences en interne (formation). Dans un second, la réalisation d'une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique et de mettre en place un plan d'action en matière de prévention

### La démarche

Après avoir présenté la démarche à l'employeur ou à son représentant, notre auditeur expert procédera en plusieurs étapes :

- Visite de l'établissement
- Détermination des unités de travail
- Identification des risques dans chaque unité de travail (analyse des situations de travail, entretien avec les salariés)
- Cotation des risques
- Propositions de mesures de prévention (techniques, organisationnelles, personnelles)
- Présentation de la proposition du document unique à l'employeur ou son représentant
- Envoi du document unique définit

### Les sanctions en cas de défaut de document unique

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques dans un document unique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (1500€ pour une personne physique, 7500€ pour une personne morale).



## AUDIT DE CONFORMITE REGLEMENTAIRE

### Ce que vous propose SGI Formations

La réglementation évolue constamment et il est parfois difficile de s'y retrouver. Pour cela nous vous proposons un audit de conformité réglementaire.

Effectué par un expert en prévention des risques, cet audit vous permettra de faire un état des lieux de votre entreprise quant à la réglementation et aux obligations employeur en Santé et Sécurité au Travail.

A l'issu de l'audit, nous vous présenterons et remettrons un rapport de conformité réglementaire avec des pistes d'amélioration si nécessaire.

Afin de vous accompagner et de voir votre évolution, un deuxième audit 6 mois après sera réalisé.

### La démarche

Après avoir présenté la démarche à l'employeur ou à son représentant, l'expert procédera en plusieurs étapes :

- Observations et enquêtes sur le lieu de travail
- Rédaction du Rapport de conformité réglementaire
- Restitution du rapport à l'employeur ou à son représentant.



4, impasse des merisiers  
38110 Saint-Jean-de-Soudain

Tel : 07 85 36 53 21  
Mail : [contact@sgiformations.fr](mailto:contact@sgiformations.fr)  
Site internet : <https://sgiformations.fr>

Vous pouvez nous suivre sur :



<https://www.facebook.com/sgiformations>



<https://www.linkedin.com/company/sgi-formations/>



<https://www.instagram.com/sgi.formations/>